



# Pour skier en sécurité je skie assuré(e)



L'assurance Carte Neige vous garantit une protection maximale pour tous les sports de neige reconnus par la Fédération Française de Ski (sur piste, en hors-piste, en ski de randonnée et en randonnée pédestre)

Prise en charge des frais de secours et d'évacuation, remboursement des frais médicaux, transports sanitaires, pharmacie, hospitalisation, dégâts matériels

**DANS LE MONDE ENTIER**

Aucun plafond de garanties ni frais de dossier

En plus d'être assuré(e) partout dans le monde,

vous êtes également assuré(e) en Europe (géographique uniquement) durant la validité de votre Carte Neige pour :

- la randonnée pédestre (raid compris)
- la marche nordique
- le VTT

Valide dès l'achat jusqu'au 14 octobre 2019

## 69€

**BONUS >**

Sur présentation de votre Carte Neige à

l'ESF de Val Thorens : un test niveau de ski offert !

**Renseignements et achat au Club des Sports**

voir conditions de garanties sur [www.ffc-verslieren.com](http://www.ffc-verslieren.com)



L'assurance Carré Neige Saison vous garantit une protection maximale pour tous les sports de neige reconnus par la Fédération Française de Ski (sur piste, en hors-piste, en ski de randonnée)

Prise en charge des frais de secours et d'évacuation (frais réels), remboursement des frais médicaux, transports sanitaires, pharmacie, hospitalisation....

**VALIDE UNIQUEMENT SUR LA ZONE GÉOGRAPHIQUE DE VOTRE FORFAIT SAISON**

Plafond de garanties : 50.000 €

Frais de dossier par sinistre : 50 €

Assurance également valable dans le cas d'une extension journée 3 Vallées (l'été pour le VTT si pratiqué sur ce qui correspond au domaine skiable de l'hiver).

Durée de validité du 16/11/18 au 5/05/19 et du 8/07 au 30/08/19.

## 35€

**Renseignements et achat aux caisses des remontées mécaniques**

voir conditions de garanties sur [www.carreineige.com](http://www.carreineige.com)